

Arrêté de composition des Commissions Administratives Paritaires de la catégorie A, B ET C

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics et notamment l’article 4 précise que l’autorité territoriale investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l’établissement parmi les membres de l’organe délibérant titulaire d’un mandat électif ;
- Le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995, modifié, fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupe hiérarchique en application de l’article 90 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l’article 2 fixe à 6 le nombre de représentants appelés à siéger à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A, à 6 pour la catégorie B et à 8 pour la catégorie C ;
- La délibération FAG 015-814/16/CM du 19 septembre 2016 relative à la composition des commissions administratives paritaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté n° 2018 – 3066 du 2 mai 2018 portant composition des commissions administratives paritaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 2 mai 2018.

CONSIDÉRANT

- Le changement de Présidence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal du 8 décembre 2016 modifié, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2016 des représentants aux commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Les listes présentées par les syndicats lors des élections professionnelles du 8 décembre 2016 :

A la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A :

- Force Ouvrière (FO)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
- SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT
- Confédération Générale du Travail (CGT)
- SNUTER 13 – La FSU Territoriale

A la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B :

- Force Ouvrière (FO)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
- SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT
- Confédération Générale du Travail (CGT)
- SNUTER 13 – La FSU Territoriale
- Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT)

A la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C :

- Force Ouvrière (FO)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
- SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT
- Confédération Générale du Travail (CGT)
- SNUTER 13 – La FSU Territoriale
- Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT)

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2018 – 3066 du 2 mai 2018 est abrogé.

Article 2 :

La composition des commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C, de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA CATEGORIE A

AUTORITE TERRITORIALE

Titulaires :

- M. Gérard CHENOZ
- M. Eric CASADO

Suppléants :

- Mme Monique CORDIER
- M. Jean-Pierre BERTRAND

Reçu au Contrôle de légalité le 10 Octobre 2018

- M. Gérard BRAMOULLÉ
- M. Henri CAMBESSEDES
- M. Bernard DESTROST
- M. Pascal MONTECOT

- M. Gilbert FERRARI
- M. Jean-Pierre SERRUS
- Mme Béatrice ALIPHAT
- M. Alain ROUSSET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Groupe hiérarchique V

- M. Patrice AYACHE (FO)
- Mme Fleur SKRIVAN (SNUTER 13 – FSU)
-
- M. Patrick MONICO (UNSA)
- Mme Isabelle LOUIS-SARROLA (SNT CFE-CGC, CFTC, CGC, CFTC, FAFPT, FAFPT, CFDT)

Suppléants : Groupe hiérarchique V

- Mme Evelyne CORTES (FO)
- Mme Fabienne MAESTRAGGI (SNUTER 13 FSU)
- M. Jean-Bernard RIERE (UNSA)
- M. Frédéric THOMAS (SNT CFE-CFDT)

Titulaires : Groupe hiérarchique VI

- M. Michel KARABADJAKIAN (FO)
- M. Philippe CHALLANDE (SNUTER 13 – FSU)

Suppléants : Groupe hiérarchique VI

- Mme Catherine HAMICHE (FO)
- Mme Marie-Christine DE PALMA (SNUTER 13 – FSU)

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA CATEGORIE B

AUTORITE TERRITORIALE

Titulaires :

- Mme Josette VENTRE
- M. Gérard CHENOZ
- M. Gilbert FERRARI
- M. Gérard BRAMOULLÉ
- M. Henri CAMBESSEDES
- M. Pascal MONTECOT

Suppléants :

- Mme Monique CORDIER
- M. Jean-Pierre BERTRAND
- M. Martial ALVAREZ
- M. Jean-Pierre SERRUS
- Mme Béatrice ALIPHAT
- M. Henri PONS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Groupe hiérarchique III

- Mme Carine RIQUIER/PINET (FO)
- M. Serge TAVANO (SNUTER 13 – FSU)

Suppléants : Groupe hiérarchique III

- M. Michel FASANARO (FO)
- M. Bernard PASQUALINI (SNUTER 13 – FSU)

Titulaires : Groupe hiérarchique IV

- Mme Céline TORINO (FO)
- M. Eric DOGNON (FO)
- Mme Odette LAMARCHE (SNUTER 13 – FSU)
- M. Jean-Michel MOLNAR (UNSA)

Suppléants : Groupe hiérarchique IV

- Mme Roselyne SILVAIN (FO)
- M. Jean-Marc BOYADJIAN (FO)
- M. José Oscar PASCUAL DOMINGO (SNUTER 13 – FSU)
- Mme Laurence SANMARTIN (UNSA)

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA CATEGORIE C

AUTORITE TERRITORIALE

Titulaires :

- Mme Josette VENTRE
- M. Gérard CHENOZ
- M. Jean MONTAGNAC
- Mme Maryse RODDE
- M. Gérard BRAMOULLÉ
- M. Henri CAMBESSEDES
- M. Bernard DESTROST
- M. Pascal MONTECOT

Suppléants :

- Mme Marie-Louise LOTA
- Mme Monique CORDIER
- M. Jean-Pierre BERTRAND
- M. Gilbert FERRARI
- M. Jean-Pierre SERRUS
- Mme Béatrice ALIPHAT
- M. Alain ROUSSET
- M. Henri PONS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Groupe hiérarchique I

- M. Karim YAGoub (FO)
- Mme Elisabeth MAUSSI (FO)
- Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)

Suppléants : Groupe hiérarchique I

- M. Djamel KERBOUA (FO)
- Mme Nathalie DEPRE (FO)
- Mme Corinne PAOLI

Titulaires : Groupe hiérarchique II

- M. Christophe SPANO (FO)
- Mme Nadège PITALUGUE (FO)
- M. Hubert NIETO (FO)
- M. Mokhtar BENSAID (SNUTER 13 – FSU)
- M. Alain PEROT (CGT)

Suppléants : Groupe hiérarchique II

- Mme Carine HONNORAT (FO)
- M. Kamel SAIDI (FO)
- Mme Dominique GODART
- Mme Anne-Laure RIOU (SNUTER 13 – FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (CGT)

Article 3 :

Madame Martine Vassal, la présidente de la Métropole, en sa qualité de membre de droit, préside les commissions administratives paritaires de la catégorie A, B et C.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Pascal Montecot assure cette même présidence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Montecot, Madame Monique Cordier assure la suppléance de la présidence.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

Madame la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 octobre 2018

Martine VASSAL